

PROTOCOLE DE REPRISE DE LA PLONGEE – COVID 19

Auteur :	Laurent JUMELLE	Date :	25/06/2020
----------	-----------------	--------	------------

1	INTRODUCTION.....	2
1.1	REGLES DE PRATIQUES	2
1.1.1	<i>Mesures générales</i>	2
1.1.1.1	Certificat médical	2
1.1.1.2	Questionnaire de reprise	2
1.1.1.3	Participants	2
1.1.1.3.1	Milieu extérieur	2
1.1.1.3.2	Piscine	2
1.1.2	<i>La Plongée Technique (Bouteille)</i>	3
1.1.2.1	Période de reprise	3
1.1.2.2	Post reprise	3
1.1.2.3	Enseignement	3
1.1.2.4	Généralités	3
1.1.3	<i>Apnée</i>	4
1.1.3.1	Généralités	4
1.1.3.2	Reprise	4
1.1.3.3	Post reprise	4
1.1.4	<i>La piscine</i>	4
1.1.5	<i>Le local compresseur</i>	5
1.1.5.1	Accès	5
1.1.5.2	Fonctionnement	5
1.1.5.3	Matériel	6

	AVAN PLONGÉE	Ref : PROTOCOLE COVIDV2 - 25062020
---	--------------	---------------------------------------

1 Introduction

Suite à l'autorisation de la part du gouvernement de la pratique de la plongée et la possibilité actuelle d'accéder à de nos nouveaux sites de plongées, autre que la Forme IV, un nouveau protocole englobant l'ensemble de la pratique est émis. Il remplace et complète celui émis pour la Forme IV.

1.1 Règles de pratiques

1.1.1 Mesures générales

1.1.1.1 Certificat médical

Charge à tout plongeur(se) ayant contracté le COVID 19 de faire les démarches médicales nécessaires auprès de son médecin traitant pour valider la reprise de la plongée par la fourniture d'un nouveau Certificat d'Absence de Contre-Indications

1.1.1.2 Questionnaire de reprise

Pour tous les plongeurs, remplissage et signature et envoi au secrétariat du document suivant avant toute reprise :

<https://ffesm.fr/uploads/media/docs/0001/05/6c5df69429697f0718c7f9d7fd8447ecc6d082e0.pdf>

1.1.1.3 Participants

1.1.1.3.1 Milieu extérieur

Les sorties sont limitées à 10 participants, accompagnateur(s) inclus

À tout moment, chaque participant porte un masque (protégeant les voies aériennes supérieures : chirurgicale, tissu, etc...) lorsque la distanciation physique n'est pas possible (2m mini)

Le co-voiturage n'est pas recommandé pour les déplacements à la Forme IV. Par contre, pour des raisons pratique sur place (place limitée) et de sécurité lors des trajets sur de longues distances (surveillance réciproque), celui-ci est recommandé lors des déplacements vers les autres sites de plongée. Libre à ceux qui voudraient le faire de prendre les dispositions pratiques qu'ils jugeront nécessaires (port du masque, répartition dans la voiture, etc...)

Les sorties à la journée reprenant, il est recommandé aux participants d'utiliser l'application « Stop COVID » lors de rassemblement

1.1.1.3.2 Piscine

L'accès est limité à 48 personnes. L'inscription se fait préalablement sur le site internet avec une liste arrêtée le jour même à 18h00. Toute personne non inscrite se verra refusée l'accès. En cas de surnombre, les personnes refusées seront prioritaires pour la séance suivante.

	<p>AVAN PLONGÉE</p>	<p>Ref : PROTCOLE COVIDV2 - 25062020</p>
---	---------------------	--

1.1.2 La Plongée Technique (Bouteille)

1.1.2.1 Période de reprise

Les plongées sont limitées à l'exploration uniquement au-delà de 6m de profondeur. Elles sont limitées à 20m et 60min pour **TOUS**, sans exception. Elles se font dans la zone sans paliers obligatoires.

Une première plongée de reprise se fera obligatoirement à la Forme IV.

1.1.2.2 Post reprise

Tout plongeur justifiant d'au moins 5 plongées en milieu naturel depuis le 11 mai 2020, dont 2 à 20m, pourra de nouveau accéder à l'ensemble de ses prérogatives. Les plongées seront toutefois toujours limitées à 60min et devront être réalisées sans décompression obligatoire. L'accès au-delà de 20m se fera progressivement.

1.1.2.3 Enseignement

Les plongées techniques ne pourront être réalisées que si à la fois l'enseignant comme l'élève justifient des conditions précédentes.

Pour l'enseignement dans l'espace 20 – 40m, 2 plongées dans cet espace seront nécessaires et un contrôle de la gestion de la remontée individuelle est un prérequis avant la mise en place d'ateliers verticaux.

1.1.2.4 Généralités

Conformément aux recommandations du protocole de reprise de la FFESSM, privilégier un briefing écrit (tableau par ex.) consultable par les plongeurs, pour les consignes orales, limiter l'intervention au strict minimum, porter un masque, respecter la distanciation physique

Les palanquées se mettent à l'eau en respectant un protocole permettant le respect de la distanciation physique entre elles (descente d'une palanquée après immersion de la précédente)

Le masque et le détendeur sont en bouche dès lors que la distanciation physique n'est plus possible

Pour la fin de plongée, une palanquée à la fois pour la remontée, les palanquées respectent une distance minimale de 5m entre elles à la remontée

Pour toutes communications de documents, privilégier les échanges dématérialisés. Pour les DP : envoi des feuilles de sécurité uniquement par mail

	<p>AVAN PLONGÉE</p>	<p>Ref : PROTCOLE COVIDV2 - 25062020</p>
---	---------------------	--

1.1.3 Apnée

1.1.3.1 Généralités

En apnée, en plus des règles incontournables de distanciation physique et des gestes barrières, un autre volet est à prendre en compte, celui des capacités physiques. Motivation ne veut pas dire précipitation. L'arrêt total de l'entraînement pendant près de 4 mois a un impact inéluctable sur la maîtrise de la ventilation, les capacités techniques en immersion (glisse, compensation, ...) et les réactions aux situations usuelles (sécurité, sauvetage, autonomie, ...), avec pour conséquence un risque augmenté de survenue d'incident, voire d'accident.

1.1.3.2 Reprise

Elle se fera dans l'espace proche (0-6m), en piscine essentiellement (suivant autorisation d'accès).

Il faut proscrire **ABSOLUMENT** la recherche de performances dans un 1er temps, mais plutôt optimiser la reprise des automatismes. L'autonomie sera subordonnée à une évaluation par les encadrants.

Chaque apnéiste aura son propre matériel, tout échange étant à proscrire.

1.1.3.3 Post reprise

L'apnée verticale pourra reprendre, idéalement d'abord à la fosse de Dunkerque, puis à Duiktank.

Les sorties en milieu naturel (Barrage de l'Eau d'Heure) seront envisagées par la suite.

L'évolution en profondeur sera définie individuellement par les encadrants, avec une progression mètre par mètre, en fonction des évaluations précédentes. De ce fait, le nombre d'apnéistes par poste sera limité à 3 pour un encadrant, quel que soit le niveau d'autonomie.

Là encore, les règles de la structure d'accueil s'imposeront, en plus ou en complément de celles de la FFESSM.

1.1.4 La piscine

A compter du mardi 30 juin 2020, un entraînement hebdomadaire se fera de 20h15 à 22h30, piscine de Babylone. L'accès sera limité aux personnes inscrites selon les modalités décrites au §1.1.1.3.2. La pratique est limitée à l'apnée, la nage et à l'enseignement sans scaphandre **UNIQUEMENT**.

Le rendez-vous se fera à 20h00 devant la piscine de tel manière à ce que celui-ci ne gêne pas la sortie du public. Le port du masque sera obligatoire dans toutes les phases avant, pendant et après la séance, en dehors du bassin et de son environnement direct. Le respect de la distanciation physique sera la règle dans toutes les phases.

Il est demandé à ce que chaque participant de se munir de 2 sacs :

- Un sac pour la tenue « civile » qui pourra être laissé dans le vestiaire individuel
- Un sac pour la tenue de plongée et tous les éléments nécessaires à la pratique (Palmes, masque, tuba, etc.) qui sera amené sur le bassin.

	AVAN PLONGÉE	Ref : PROTOCOLE COVIDV2 - 25062020
---	--------------	--

A l'entrée, après vérification de l'inscription, un lavage des mains au gel hydroalcoolique est demandé. Le club mettra à disposition du gel mais recommande que chacun se munisse de son propre flacon. Les plongeurs accéderont individuellement aux vestiaires (pas d'utilisation de vestiaire collectif). Avant d'entrer sur le bassin une douche complète avec savon est demandée.

La séance sera organisée de telle manière que la répartition soit homogène sur les lignes d'eau. Les discussions, arrêts prolongés sur les bords de bassin sont prohibés.

A l'issue de la séance, tout le matériel personnel (masque, tuba, palmes combinaison) sera remis dans le sac de plongée avant passage à la douche. La douche savonneuse est obligatoire avant de sortir.

Il n'y aura aucun prêt de matériel durant cette séance. Chaque participant sera autonome sur son matériel (Palme, masque, tuba, combinaison).

Compte-tenu des différentes phases en dehors du bassin, la sortie de l'eau devra se faire au plus tard à 22h00 avec une sortie étagée à partir de 21h45.

La piscine sera fermée à 22h30 précisément.

1.1.5 Le local compresseur

1.1.5.1 Accès

Accès interdit à tout autre personne que le DP et le responsable matériel

Port du masque obligatoire dans le local, lavage des mains au lavabo ou désinfection au gel hydroalcoolique avant toute opération dans le local (savon et gel hydroalcoolique à disposition dans le local)

1.1.5.2 Fonctionnement

Mise en route de la ventilation 5min préalablement à la mise en route du compresseur, fonctionnement porte ouverte à privilégier

	<p>AVAN PLONGÉE</p>	<p>Ref : PROCOLE COVIDV2 - 25062020</p>
---	---------------------	---

1.1.5.3 Matériel

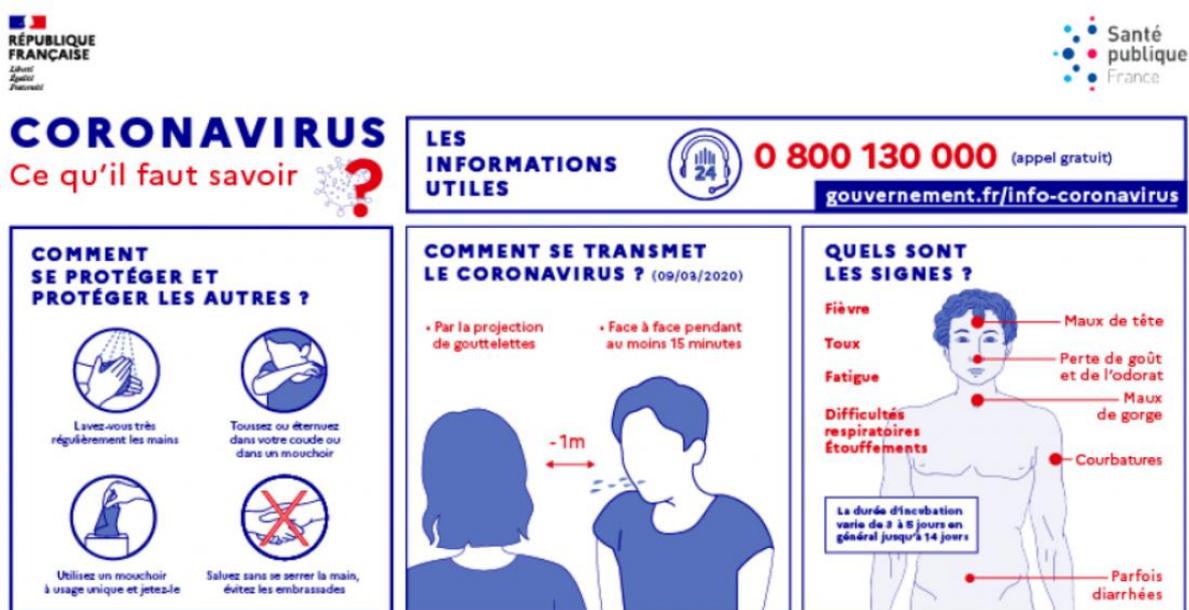
Pas d'utilisation du chariot, chaque bloc de plongée est mis à disposition par le DP / Responsable matériel sur le seuil de la porte (Noter les entrées / sorties sur la feuille de gestion du matériel). De même pour le retour du matériel

Le prêt du matériel est de nouveau autorisé. Au retour, du matériel, chacun des « emprunteurs » procédera à la désinfection du matériel emprunté :

- **Détendeur** : chaque détendeur sera tout d'abord rincé à l'eau savonneuse puis chaque embout sera laissé 10 min en trempage dans la solution de désinfection (mise en œuvre selon le dosage préconisé sur l'emballage) dans le seau prévu à cet effet. Une fois le protocole réalisé, les gamelles seront rincées et les détendeurs suspendus à leur emplacement.
- **Gilet, palmes, & combinaison** : ils seront lavés à l'eau savonneuse et rincé avec d'être suspendu.

Des bacs et un jet d'eau seront mis à disposition pour que ces opérations puissent être réalisées à l'extérieur, limitant ainsi les entrées / sorties. Les bacs devront être vidés dans l'évier du local et non pas à l'extérieur.

Il est demandé à chacun des participants d'agir avec discernement, le présent protocole ne pouvant couvrir toutes les situations particulières qui pourraient apparaître.



CORONAVIRUS
Ce qu'il faut savoir ?

LES INFORMATIONS UTILES

0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

-1m

QUELS SONT LES SIGNES ?

- Fièvre
- Toux
- Fatigue
- Difficultés respiratoires
- Étouffements
- Maux de tête
- Perte de goût et de l'odorat
- Maux de gorge
- Courbatures
- Parfois diarrhées

La durée d'incubation varie de 2 à 5 jours en général jusqu'à 14 jours